



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2023  
Reçu en préfecture le 04/12/2023  
Publié le  
ID : 033-253306617-20231204-2023\_65-DE

Séance du 28 novembre 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 21/11/2023

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE		Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	EX	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT		Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	EX	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN		Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET		Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	EX	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur BLANC		Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY		Madame LOUBAT		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	EX	Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
				Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231204-2023\_65-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	EX	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

EX = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Jean-Claude ABANADES, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais représenté par Madame Martine LECOULEUX, Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYEVILLE.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais,

Monsieur Francis JOUERT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire,

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2023, 29 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBERATION n° 2023 - 65

**Objet :** Autorisation de signature du marché de qualification, d'insertion professionnelle et de mise à disposition de personnels intérimaires pour les activités du Smicval

**Rapporteur :** Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	29
Nombre de procurations	06
Nombre de votants	35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique (et notamment les articles L 2125-1 1°, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 novembre 2023.

Considérant que depuis quelques années, le Smicval a recours, pour le remplacement de ses agents en congés pour maladie, ou pour des besoins occasionnels spécifiques, non seulement à des associations d'insertion mais aussi à des agences d'intérim classiques.

Considérant que suite à l'audit de la masse salariale réalisé en 2015 un premier marché d'intérim, renouvelé en 2020, avait été lancé afin de couvrir une grande partie des besoins du syndicat pour :

- ✓ Se mettre en conformité avec le code de la commande publique,
- ✓ Permettre une gestion plus fluide des remplacements de courte durée,
- ✓ Susciter, par le volume, l'intérêt pour attirer des profils en tension (chauffeurs SPL notamment),
- ✓ Anticiper les besoins ponctuels sur les nouveaux métiers en lien avec le projet NéoSmicval.

Considérant qu'au regard des besoins un nouveau marché a été lancé et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 juillet 2023 au BOAMP, JOUE et sur Marché-publics.info.

Considérant qu'il s'agit d'un accord cadre à bon de commandes passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Considérant que ce marché est décomposé en 6 lots :

Lots	Intitulé
1	Lot géographique 1 Secteur Nord-Ouest Réservé aux structures d'insertion professionnelles pour la mise à disposition de ripeurs, agents d'accueil, et agents d'entretien
2	Lot géographique 2 Secteur Sud est Marché réservé aux structures d'insertion professionnelles pour la mise à disposition de ripeurs, agents d'accueil, agents d'entretien
3	Mise à disposition d'agents de collecte, agent de nettoyage de point d'apport collectif, d'agent de maintenance et d'agent valoriste
4	Mise à disposition de chauffeurs poids lourd et super lourd
5	Mise à disposition de personnels autres
6	Mise à disposition de personnels en temps partagé

Considérant que la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 13 novembre 2023 a rendu un avis favorable à la proposition d'attribution effectuée dans le cadre de l'analyse des offres pour chacun des lots :

- L'association Relais AI a été retenue pour le lot 1 pour un coût maximal annuel de 241 666€
- Les Associations Main d'œuvre Services et T2000 ont été retenues pour le lot 2 pour un coût maximal annuel de 356 666€
- L'offre d'ADECCO a été retenue pour le lot 3 pour un coût maximal annuel de 30 000€
- L'offre de SYNERGIE a été retenue pour le lot 4 pour un coût maximal annuel de 30 000€
- L'offre d'ADECCO a été retenue pour le lot 5 pour un coût maximal annuel de 133 330€
- L'offre du Groupement Employeurs Grand Libournais (GELIB) a été retenue pour le lot 6 pour un coût maximal annuel de 100 000€

Considérant que les prestations de l'accord-cadre seront effectives à compter du mois de décembre 2023 pour un an, renouvelable 2 fois, pour la même période.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le marché de prestation de mise à disposition de personnel via un service de qualification et d'insertion professionnelle et via une prestation d'intérim dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	35
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le président à signer le marché de prestation de mise à disposition de personnel via un service de qualification, insertion professionnelle et via une prestation d'intérim dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

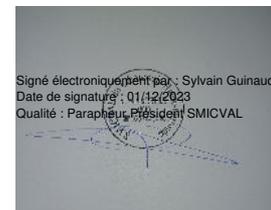
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 novembre 2023

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie  
Date de signature : 01/12/2023  
Qualité : Parapheur Président SMICVAL



Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231204-2023\_65-DE



Publié le : 04.12.2023

Le Secrétaire de séance,  
VACHER

Signé électroniquement par : Michel VACHER  
Date de signature : 01/12/2023  
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMCIVAL

